

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 5518

présenté par
M. Balanant, rapporteur thématique

ARTICLE 68

Supprimer l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la définition du critère de durée du dommage, qui est excessive. Il vaut mieux laisser au juge le soin d'apprécier ce point.